

PAR COURRIEL

Montréal, le 21 août 2026

AUX PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS TERRITORIAUX (INCLUANT UNIVERSITAIRE)

Objet : Déploiement du Plan d'action québécois 2025-2030 sur la maladie d'Alzheimer et les autres troubles neurocognitifs (TNCM) — Orientations et modalités d'accompagnement pour l'année 2026-2027

Mesdames,
Messieurs,

La progression des troubles neurocognitifs majeurs (TNCM) constitue un enjeu structurant pour le réseau de la santé et des services sociaux. C'est dans ce contexte que Santé Québec, en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), poursuit le déploiement du [Plan d'action québécois 2025-2030 sur les troubles neurocognitifs majeurs](#).

L'axe 4 du plan d'action, *Qualité, continuité et rehaussement des compétences*, a été priorisé pour l'année 2026-2027 dans l'objectif de réunir rapidement les conditions de succès préalables aux prochains livrables. Les travaux de l'axe 4 misent sur le rehaussement des compétences de la première ligne (services médicaux et professionnels), notamment grâce à la formation et au mentorat offerts par des ressources territoriales dédiées. Ils s'appuient également sur la consolidation du processus clinique interdisciplinaire en première ligne, envisagé comme un levier pour intervenir plus précocement.

D'ailleurs, afin d'assurer une réelle continuité tout au long du continuum de soins, les travaux du plan TNCM s'étendent à l'ensemble de la première ligne : groupes de médecine de famille, centres locaux de services communautaires, soutien à domicile et autres équipes de première ligne. Cette approche vise à prévenir les ruptures de services et à limiter le recours évitable aux services de deuxième ligne, spécialisés ou hospitaliers, s'inscrivant ainsi comme un levier direct d'amélioration de la performance du réseau.

Une démarche axée sur la construction collective et l'expertise du terrain

La mise en œuvre de l'axe 4 ne vise pas à uniformiser les pratiques, mais à créer un cadre commun, structurant et mobilisateur, à partir duquel chaque territoire peut exercer son leadership et adapter les actions selon ses priorités et sa réalité organisationnelle. Dans cette perspective, la démarche proposée pour l'année 2026-2027 s'appuie sur cinq engagements structurants que vous serez invités à concrétiser :

... 2

1. Se doter d'une lecture partagée de votre situation actuelle :

Réaliser une autoévaluation de l'implantation du [Plan ministériel sur les troubles neurocognitifs majeurs \(TNCM\) 2021/2023](#). À noter que cet exercice a été réalisé au courant du mois de juillet 2026 par les répondants TNCM dans chaque établissement.

2. Arrimer un plan d'action annuel 2026-2027 pour votre établissement :

Tout en conservant la latitude nécessaire pour l'adapter aux réalités et aux priorités territoriales, dans une logique d'amélioration continue.

3. S'appuyer sur le comité de pilotage existant :

Dans le cadre du plan ministériel sur les TNCM 2021-2023, vous avez déployé un comité de pilotage regroupant vos partenaires territoriaux, afin de tirer profit de leurs leviers et compétences. Cette instance doit être maintenue pour le plan 2025-2030, afin de renforcer l'alignement et la mobilisation autour d'objectifs communs.

4. Implanter le processus clinique interdisciplinaire en première ligne :

Structurer la prise en charge des personnes présentant un TNCM, de manière à soutenir une intervention précoce, une meilleure réponse aux besoins évolutifs des personnes âgées et une diminution du recours évitable aux services de deuxième ligne.

5. Introduire les fonctions de navigation :

La navigation consistera à guider et accompagner sans rupture les personnes atteintes et leurs proches à travers le réseau de la santé. Il s'agit d'un rôle qui sera développé et pour lequel un financement sera attribué.

Suivi des travaux et soutien aux établissements

Afin de respecter la charge de travail de vos équipes, nous allons privilégier l'utilisation des indicateurs de trajectoire et de performance déjà colligés par vos systèmes pour faire le suivi des travaux. Ensemble, nous pourrions identifier les opportunités d'amélioration, valoriser les avancées locales, soutenir vos porteurs de dossiers et ajuster les stratégies de manière agile.

Par ailleurs, plusieurs mesures sont mises en place pour accompagner les établissements dans la mise en œuvre du plan et soutenir l'atteinte de ses objectifs :

- Structures provinciales de co-construction
 - Accompagnement offert par quatre chargés de projet provinciaux affiliés aux Réseaux universitaires intégrés de Santé et de services sociaux, qui agissent à titre de partenaires auprès des établissements.
 - Mise en place d'un espace d'échange entre gestionnaires, visant le partage d'initiatives et de bonnes pratiques.
 - Constitution d'un pôle gestionnaire-expert.
 - Création d'un comité de travail provincial avec les directions concernées, afin notamment de proposer une cartographie d'une trajectoire de services globale en TNCM.

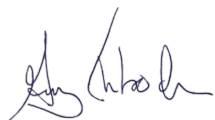
- Ressources territoriales dédiées
 - Les établissements bénéficient déjà d'un financement pour deux ressources territoriales dédiées à la mise en œuvre du Plan, soit 1,0 ETC infirmière et 0,6 ETC travailleuse sociale.
- Bonification des ressources territoriales – volet psychosocial
 - Afin de poursuivre le renforcement du soutien offert aux équipes de première ligne, une bonification des ressources territoriales pour le volet psychosocial est prévue. Une correspondance spécifique concernant les modalités de financement de cette bonification vous sera transmise sous peu.

Le déploiement du plan d'action repose sur une imputabilité partagée entre l'ensemble des directions concernées, dans une logique de collaboration transversale. En misant sur l'intervention précoce, la collaboration interdisciplinaire et une mobilisation territoriale forte, nous avons l'opportunité d'améliorer concrètement la trajectoire des personnes vivant avec un TNCM et de leurs proches, tout en renforçant la performance globale de notre continuum de soins et de services.

Pour toute question au sujet de ce plan d'action, nous vous invitons à communiquer avec M. Paul Guyot, conseillère directeur général Santé et bien-être des aînés, à l'adresse courriel suivante : paul.guyot@sante.quebec.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

La Vice-présidente - opérations et pratiques de santé et services sociaux,



Guy Thibodeau pour,
Maryse Poupart

c. c. : Mme Geneviève Biron, Santé Québec
Mme Robin Marie Coleman, Santé Québec
Mme Sonia Dugas, Santé Québec
PDGA des établissements territoriaux (incluant universitaire)

N/Réf. : 26-OC-00838